

Dernier délai le 4 juillet prochain

©
D. R.



INSTITUT
FRANÇAIS
ALGERIE

L'Institut français en Algérie (IFA), lance le deuxième appel à projets dans le domaine cinématographique, qui rentre dans le cadre de la coopération culturelle de la France avec l'Algérie. Ouvert jusqu'au 4 juillet 2019, les candidats peuvent postuler dans différentes catégories à savoir : aide à l'écriture, aide à la production et aide à la postproduction. Dans le communiqué publié sur le site de l'IFA, il est précisé que cet appel s'adresse aux sociétés de production algériennes ou françaises (en coproduction avec une société de production algérienne) qui portent un projet en lien avec l'Algérie.

À noter que les demandes effectuées à titre individuel ou par une structure française sans coproducteur algérien ne seront pas examinées. Les lauréats bénéficieront d'un appui consenti sous la forme d'une subvention d'un montant maximum de 10 000 € (pour les structures françaises), ou équivalent en DA (pour les structures algériennes). Les intéressés doivent remplir les formulaires suivants téléchargeables sur le site de l'IFA : une fiche de synthèse à remplir intégralement et un modèle de budget, équilibré en recettes et en dépenses, à remplir. Ce budget doit faire apparaître les autres partenaires sollicités ou déjà engagés (le financement demandé ne doit en aucun cas excéder 50% du budget).

Par ailleurs, pour ceux ayant déjà bénéficié d'un appui de l'IFA, doivent "fournir au moment du dépôt du dossier un bilan moral et financier de l'opération précédemment menée", ainsi que le tableau suivant complété : une lettre de demande de subvention signée avec le montant de l'aide sollicitée, le cachet et la signature du responsable juridique de la structure, un dossier de présentation du projet, tout document pouvant venir en

appui de la demande (scénario, coupures de presse, etc.), une présentation du réalisateur (CV et liens permettant de visionner les films déjà réalisés), un lien vers un extrait ou des rushs du film faisant l'objet de la demande, lorsque cela est possible.

Aussi, les candidats doivent fournir une justification de la personnalité morale (Avis au répertoire Sirene, Kbis, déclaration légale, inscription à un registre) traduite si le document est en arabe, un exemplaire de RIB original (émis par la banque) scanné du compte bancaire de la structure porteuse du projet (les coordonnées bancaires d'un compte personnel ne seront pas acceptées).

Enfin, le dossier complet est à envoyer par courriel avant le 4 juillet à l'adresse : abdenour.hochiche@if-algerie.com et gregoire.giessler@diplomatie.gouv.fr. Pour rappel, seuls les dossiers correctement remplis et complets seront étudiés par la commission de sélection des projets. Le résultat de la commission sera donné dans un délai de deux mois à compter de la date limite de candidature.

R. C.